VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Cora Morere vs Mme Annie Oustarly, veuve de Pierre Morere, et tutrice de Simon P. Morere.—No 92,350--Cour Civile de District--Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'Ilet Cohn.
1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, ilet ave Carrollton
1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 11 mars 1910, et aussi d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. F. el D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurant chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Short, sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion ou étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 144, borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre H sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1905 dressé par Chas G. Dell Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'Ilet No 255, aux conditions de un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représenté par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix compris. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente par devant James T. Nix, notaire aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE PETER DANIEL.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A. No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de Peter Daniel, dossier No 91,289, ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et aussi conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 13 juillet 1910, les dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI le 16 août 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville et de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'Ilet No 336 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Road Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois, mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, s'étendant en travers de la Promenade Carondelet, sur lequelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant cent cinq pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois, d'après un devis et arpentage dressé par C. Lucas Lewis, géomètre-voyer de la Ville, daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 144, borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre H sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1905 dressé par Chas G. Dell Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'Ilet No 255, aux conditions de un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représenté par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix compris. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente par devant James T. Nix, notaire aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de Henry Germann--Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans, No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,
A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI, **MARDI, 26 JUILLET.** A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre émanant de J. L. Onorato, daté et signé ce 11 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues White, Gasquet, Canal (maintenant avenue Cleveland Dupré et Columbus, et d'après un arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 14 juillet 1909 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ligne directe, ledit lot en portion de terre commençant à une distance de quatre vingt cinq pieds neuf pouces et six lignes de l'avenue de Cleveland et mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du tout du lot No quatre de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot en ligne désigné par le No sept et trente-deux pieds pris de la ligne de côté vers la rue Dupré, d'après un devis dressé par P. A. D'Hémecourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Larocquette à J. P. Tyrell, passé par devant Chas T. Bonint, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 ainsi que tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengel, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers réservés au vendeur jusqu'au partage de l'acte de vente, net et clair (sans intérêt), de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
Zengel, Thomas & Suthon, avocats
18 juin—25 29 7 11 10 17 24 2d

ANNONCE JUDICIAIRE
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 92,356—Succession de Lavinia Graham.

Vente en Partage d'un Site Splendidement Situé

POUR BATIR, AVENUE NASHVILLE,

L'Ilet des rues Perrier, Collette et Arabella.

MARDI, 19 JUILLET.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Lavinia Graham, dossier No 92,356, ledit ordre rendu en cour ouverte le 9 juin 1910 et lu et signé en cour ouverte le 13 juin 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 19 juillet 1910, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, et signé comme lot No 4 dans l'Ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Flaquemines et Arabella lequel lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les frais de l'acte de vente, incluant les frais de certificats pardevant Louis A. Martinet, notaire, un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
Wm B. Ker, avocat.
Wm C. McLeod, curateur ad hoc.
18 juin—18 19 26—juil 3 10 17 19

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.
In re Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.
No 76,203—Cour Civile de District—Division A.

Propriété de Choix du Troisième District
No 1329 RUE KERLEREC,
Entre Marais et Villeré.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Exécuteur Miltenberger Jr, Encanteur—MARDI, le 21 juillet 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 15 juin 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villeré et Columbus désigné par la lettre D, sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès verbal d'un réclamé de famille à cause d'un marais Sura, passé pardevant Régis Grima, notaire en cette ville, le 8m jour de mai 1887, lequel lot de terre mesure trente pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Kerlerec sur cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais le séparant du lot C, et cent soixante pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du E, et trente pieds deux pouces et six lignes en largeur derrière formant le tout conformément audit devis.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoise, retire de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un an crédit du jour de la vente, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénandi et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer ses taxes et en plus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication, et ne doit pas rencontrer la lésion de ladite propriété dans les 2 mois de l'acte d'achat, l'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS
Encanteurs, 235 rue Baronne.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN.

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.
GUY & SAM STONE, Jr. vs JOHN C STONE COMPANY, Ltd.
No 92,735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

VENTE DE RECEVEUR, A L'ENCAN.
Mardi, 19 Juillet 1910, à 11 A. M.

Des Effets de la Sash, Door and Blind Manufacturing Plant de John C. Stone Company, Limited, Avenue Hagan, coin de la rue Melpomène.

Les effets consistent en machines pour ouvrages de Bois, Ceinture, Poulies, Shafting, Moteurs électriques, Système de Souffleur et Collecteur de Poussière, Portes, Châssis, Persiennes de diverses grandeurs, Transoms, Moulures de divers genres, Quincaillerie, Clous, Bancs de travail, etc.

Aussi
Bois de charpente et Wagons à ressorts, Meubles de bureau, Coffre-fort en fer, Typewriter le Bail et le Droit d'occupation.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Guy et Sam Stone Jr. versus John C. Stone Company Limited Dossier No 92,735, le dit ordre daté du 6 juillet 1910 et adressé à Louis Hufft, encanteur, j'offrirai à l'enchère publique, commençant à 11 heures A. M., MARDI, le 19 juillet 1910, sur les lieux, avenue Hagan, enseigne de la rue Melpomène.

La liste peut être vue au Bureau de l'encanteur, les effets peuvent être inspectés n'importe quel jour avant la vente, par carte de l'encanteur.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux. Lesdites ventes devant être pour du comptant; ledit encanteur offrira en vente premièrement tous les effets mobiliers en gros, et ils seront adjugés, et les offres sont de deux fois de leur valeur estimée, sinon il procédera à les offrir en détail.

LOUIS HUFFT Encanteur,
826 rue Union.
H. W. Robinson, avocat pour M. E. Freeland, receveur.
8 juil—8 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Mme Elizabeth Daly.
No 91,433—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Loc. Division C.

JE, LOUIS HUFFT, Encanteur—Bureau 826 rue Union, JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 20 juin 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia (ci-devant Maunsel) et Clara, désigné comme partie du terrain No 3 du carré trois cent quatre-vingts, sur un plan lithographié dudit carré annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Herz jr, notaire en cette ville, le 26 mai 1887, laquelle partie dudit terrain mesure trente-deux (32) pieds cinq (5) pouces de façade rue Magnolia sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et a été cédée par Mme Elizabeth Weiss Daley le 24 juin 1905 d'Albert Huber par acte pardevant George Joseph Unverzagt, enregistré au bureau des transfertes, livre 200, folio 659.

Les améliorations se composent d'un cottage double ayant 4 chambres d'un côté et trois chambres de l'autre, et est maintenant loué $22 par mois, et portant le numéro municipal 2506-2511 rue Magnolia.

Conditions—Comptant, l'acquéreur déposant sur le prix de vente 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, paiera les taxes de ville et d'Etat de l'année 1910, le coût de tous les certificats et de l'acte de vente; ledit acte de vente passé pardevant John Alozy Woodville, notaire en cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue Union.
Woodville & Woodville, avocats de l'administrateur.
2 juil—2 3 10 17 24 31—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Edouard Vorbusch.
No 93,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Loc. Division B.

Maison de résidence simple et boulangerie No 824 rue Peniston, contenant 5 chambres et magasin, grande devanture et boulangerie.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue Union—JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 20 juin 1910 par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Un morceau de terre situé dans le 5ième District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 19 septembre 1883, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 5 novembre 1893 d'après lequel ledit terrain D commence à une distance de cent deux pieds du coin des rues Peniston et Magazine et mesure quarante-trois pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Constance de cent quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, de là il prétend à angle droit du côté de la rue Magazine sur une ligne parallèle à la rue Général Taylor, et perpendiculaire à la rue Constance, sur une ligne perpendiculaire à la rue Peniston et parallèle à et plus proche de Magazine, une distance de quatre-vingt-six pieds six pouces et deux lignes jusqu'à l'endroit commençant rue Peniston; et

2° Un autre morceau de terre situé dans les mêmes district et carré que le terrain ci-dessus décrit contigu au même sur la ligne la plus proche de la rue Magazine, ledit morceau de terre est désigné par la lettre B sur un plan d'Edgar Pilié et de George Grandjean, voyers en date du 29 septembre 1888 annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Rosen, notaire, en date du 16 octobre 1883 et mesurant d'après le dit plan comme suit: ledit morceau de terre est situé dans l'intérieur dudit carré à une distance de trente-deux pieds de la rue Peniston et quatre-vingt-huit pieds quatre pouces de la rue Magazine et immédiatement à l'arrière des terrains désignés par les lettres B et C sur le dit plan de Pilié et de Grandjean, voyers et a une façon en façade sur la ligne de terrain désignée par la lettre A sur ledit plan de trente pieds huit pouces sur une profondeur égale dont vers la rue Général Taylor, entre lignes parallèles de soixante et un pieds six pouces et deux lignes; ledit terrain étant borné devant, sur le côté le plus proche de la rue Peniston par un terrain désigné par la lettre A sur le plan de Pilié et de Grandjean, voyers, sur le côté le plus proche de la rue du Canal du lot en ligne désigné par le No sept et trente-deux pieds pris de la ligne de côté vers la rue Dupré, d'après un devis dressé par P. A. D'Hémecourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Larocquette à J. P. Tyrell, passé pardevant Chas T. Bonint, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 ainsi que tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengel, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers réservés au vendeur jusqu'au partage de l'acte de vente, net et clair (sans intérêt), de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
Zengel, Thomas & Suthon, avocats
18 juin—25 29 7 11 10 17 24 2d

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de ladite Cour, Division B, absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux rue Macarty, entre les rues Adams et Burdette, SAMEDI, 30 juillet 1910, à 11 heures a. m.

Un lot de meubles de maison et effets, etc.
Conditions—Comptant.
DANZIGER & TESSIER,
C. A. Tessier, Encanteur.
17 jui—17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau, Pupitre, 2 Underwood Typewriters, Machine pour additionner Burroughs, Tiroir pour documents, Chaises, Tables, Bibliothèque à section, etc.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 27 juillet 1910 à 11 heures a. m., sur les lieux, Chambre 1029 Bâtisse Maison Blanche, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles de bureau, Coffre-fort en fer, Pupitre, Machine à additionner, Typewriters, etc., tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Dart & Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

Fonds de Magasin, Machines, "Blow Pipe System".

Un Lot de Rails en Fer de 16 lbs, Tramways, Meubles de Bureau, Typewriters, Pupitres, Environ 100,000 Pieds de Bois de Charpente (Chêne et Pin etc.), Fer Fondu (Fer Malléable, Acier), Clous, Fer Brut, Matériel de Peinture et des Centaines d'Autres Articles et Fournitures Nécessaires Utiles et Nécessaires dans les Affaires de la International Car Company.

W. W. Carre Company Limited vs La International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juillet 1910, à 10:30 heures a. m., La Manufacture de la International Car Company, sur le Chemin de la Métairie, dans la ville de Bath, paroisse de Jefferson il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Le fond de magasin, certaines machines, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.
Dart, Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 28

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Terrains qui augmentent en valeur
SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Hon. George B. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,657, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 1385 (entre les Ilet No 184 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law désignés sur un plan par L. Dorgenois, en date du 9 mars 1836, par les numéros 1, 2, 3, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir:—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement en spéculation les propriétés ci-dessus sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur ci-dessus, et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente par devant J. B. Grinnan, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE
Clara Foster vs les Mineurs George Oehling et Ohlking et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 17me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le District Dannoy, Faubourg Washington de cette ville désigné sur le No 27 de l'Ilet No 11, compris entre la Promenade Bons Enfants (maintenant rue St-Maude) les rues Port, St-Ferdinand et Amour (maintenant rue Rempart) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine, vingt huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions—Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et les taxes pour l'année courante pour l'Etat et la ville, l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente.

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs.
623 rue Gravier.
E. W. Richaw, avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 28 juillet 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 86,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shafting" bain, réservoir pour eau avec accessoires automatique.

Un certain ilet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mêtres et bornes sur cet ilet ou des chemins. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chambre.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "cash catcher", tuyaux, poulies, fûtages, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré au Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont et nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à iceux seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tout les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Recevoir et par requête du Recevoir, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'arrive pas un arrangement long et spécieux pour faire rencontrer ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit considérablement faire l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui est sujet à la loi, dans vente, excepté le droit de vente du nom de la corporation.

La manière à maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont faites comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, etc., et tout ce qui a la vente et propriété toute descriptive et caractère appartenant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation comprenant tous les anciens comptes courants dus au recevoir à la date de la vente, a vendre en bloc à l'enchère par W. A. Kernaghan, encanteur, après un délai convenable annoncé, lacquéreur devant avoir mer l'achèvement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le recevoir et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Secondement—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis annoncés au public et enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque de la vente et le lieu de la vente, une description générale de la propriété, avec référence, plus amples informations déjà faites aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le recevoir au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du recevoir, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du recevoir, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter ses dites enchères et de payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera remise en offre et en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisièmement—Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement mise en vente et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrièmement—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du recevoir, intérêts au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privil